

DEVOIR DE CONSEIL

Référence : DL232B	Durée :	Niveau : Bases	Modalités : E-Learning	Tarifs : Nous consulter
-----------------------	---------	-------------------	---------------------------	----------------------------

LIEUX ET DATES :

IFPASS SERVICES

- Du 01/01/2020 au 31/12/2020

OBJECTIFS

- Remplir son devoir de conseil tout au long de la vie du contrat d'assurance

Information complémentaire :

Module disponible dans l'**Université Digitale Ifpass** accessible par abonnement.

Pour plus de renseignement [cliquez ici !](#)

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Une vidéo explicative permettant d'acquérir rapidement les éléments clés. Un quiz venant régulièrement valider la bonne acquisition des connaissances. Chaque séquence se clôt par les points clés indispensables à retenir

Formateur(s) :

Agent général, formateur et enseignant à l'Ifpass, auteur de nombreux ouvrages notamment sur la prévoyance individuelle, Franck Buleux a de nombreuses cordes à son arc ! Il est également passionné

d'Europe et de Normandie, région à laquelle sa plume n'est pas non plus restée insensible. Franck nous plonge, à travers cette formation digitale, dans les grands principes de la relation avec le client, toujours guidé par le soucis d'aborder ce thème avec beaucoup de simplicité et de pédagogie !

Jean-Pierre Monchi est certifié CGPC et est titulaire des BP et BTS Assurances. Après avoir exercé la profession de commercial et Manager commercial chez AXA puis de Responsable Formation et Animateur National des Ventes chez Groupama Gan, il est actuellement formateur et assure des prestations pour différents organismes dont l'Institut de Formation pour la Profession de l'Assurance (IFPASS).

Les plus de la formation :

Selon une étude de KPMG*, la relation avec le client est identifiée par les acteurs de l'assurance comme l'axe prioritaire de leurs stratégies de développement et de transformation. Il est donc important pour tout professionnel de l'assurance de bien cerner les enjeux de celle-ci et tout particulièrement de maîtriser son cadre réglementaire. C'est là tout l'enjeu de cette formation qui vous propose de parcourir la relation avec le client de l'information précontractuelle jusqu'au règlement des litiges.

* Les centres de relation client dans l'assurance - KPMG - 27 novembre 2018 -

PROGRAMME

B. Devoir de conseil

1. Obligation de conseil avant la formation du contrat
2. Obligation de conseil après la formation du contrat

Validation des acquis :

A l'issue du module de formation, un quiz est proposé, il faut recueillir au moins 80% de bonnes réponses pour valider le module de formation.

Validation DDA

Pour répondre à l'obligation de formation continue des distributeurs d'assurance, cette formation doit être impérativement réalisée dans le cadre d'un plan de développement des compétences personnalisé du participant (article A512-8 2° du Code des assurances). Il relève in fine de la responsabilité de l'employeur de s'assurer de l'adéquation des formations avec les besoins des personnes concernées et, par là même, de la personnalisation des parcours de formation.

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

Fiche identité :

Ce module de formation a été écrit et conçu en 2020. Il fait l'objet d'une actualisation annuelle et est la propriété d'Ifpass Services.

Il contient les éléments suivants :

1. 1 séquence vidéo

2. 1 fiche pratique "Pour aller plus loin"
3. 1 quiz final

PUBLIC

Gestionnaires de contrats
Chargés de clientèle
Toute personne en lien avec le client

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant réaliser une formation e-learning :
Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (Nadia Benakli - nbenakli@ifpass.fr - 01 47 76 58 35)
afin de déterminer les formations accessibles.

PRÉ-REQUIS

Pas de pré-requis, si ce n'est connaître le marché de l'assurance et ses acteurs et ses modes opératoires

Modalité d'accès :

- Les demandes d'inscription se font par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance

TARIFS ET FINANCEMENTS

Exonérés de TVA

Module disponible dans l'Université Digitale Ifpass accessible par abonnement.
Pour plus de renseignement contactez-nous !

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 30/06/2024 à 17:38